



Alerte presse

CCAM sage-femme / Transfert de tâche / Médecins libéraux

Le passage à la Classification Commune des Actes Médicaux pour les sages-femmes, mécontente les médecins

Paris, le 15 avril 2015 – Un nombre important d'actes faits par les médecins gynécologues obstétriciens et les pédiatres sont maintenant réalisés par les sages-femmes. À l'occasion du passage de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) à la CCAM sages-femmes qui aura lieu ce jeudi 16 avril, lors de la commission de hiérarchisation des actes et prestations (CHAP), les sages-femmes verront leurs rémunérations alignées sur celles des médecins d'une part et d'autre part se voient autorisées à pratiquer des actes relevant jusqu'à présent de la compétence des médecins.

Cette décision contournera d'une part le parcours de qualification et d'assurance habituel des médecins. D'autre part, il crée une discrimination entre médecins et sages-femmes. Les compétences des sages-femmes ne sont pas remises en cause, mais elles ne peuvent être ni considérées ni rémunérées à l'égal des médecins.

Ceci illustre le début du modèle de transfert des tâches que la loi de santé veut banaliser. Le SML quant-à lui prône le modèle de coordination entre les professions développé par l'UNPS et propose que les professions se rencontrent pour définir les coordinations possibles entre elles, qui seraient déclinables conventionnellement.

Dr Éric Henry, président du syndicat des médecins libéraux détaille : « *Le gouvernement et l'assurance maladie refusent d'analyser le mode de coordination de l'UNPS qui est pourtant garante de la qualité du soin. Mais ils préfèrent aujourd'hui démonter la médecine pièce par pièce, ce qui est désolant. Les patients seraient pourtant les premiers bénéficiaires de la synergie des compétences entre professionnels de santé.* »

Si vous souhaitez échanger sur ce sujet, le Syndicat des Médecins Libéraux se tient à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter par retour de mail ou par téléphone au 01.46.34.60.60

À propos du SML

Le SML (Syndicat des Médecins Libéraux) est le syndicat de tous les médecins, qu'ils soient à expertises particulières, spécialistes en médecine générale ou exerçant en plateau technique lourd, spécialistes cliniques ou pratiquant des expertises. Il réunit des hommes et des femmes des secteurs

1 et 2, exerçant en province ou en région parisienne. À travers ses adhérents, libéraux, l'ambition du SML est de défendre la médecine libérale.

Pour toute information complémentaire : www.lesml.org / Twitter [@LE_SML](https://twitter.com/LE_SML)

Agence Wellcom

Paula Martins / Audrey Houssais, sml@wellcom.fr
Tél. : 01 46 34 60 60

SML

22, rue de Vaugelas 75015 Paris, lesml@lesml.org
Tél. : 01 53 68 01 00

